



ACTION  
PRATICIENS  
HÔPITAL



## CP APH du 30 juillet 2025

### Propositions pour le budget 2026 : La santé n'est pas sanctuarisée : elle est placardisée...

**Le 15 juillet 2025, le Premier Ministre présentait son plan de résorption de la dette et les propositions de mesures pour le budget 2026 de la France. Comme pressenti, à l'exception du budget militaire, tous les budgets des ministères vont être réduits.**

Le budget de la santé ne sera donc pas sanctuarisé !

Certes, la pertinence des soins, des prescriptions médicamenteuses aux arrêts maladies, en passant par les actes facturables, doit être interrogée. Cela fait partie de notre métier que de donner le juste soin, d'assurer l'accès aux soins pour tous, la qualité et la sécurité des soins en tout point du territoire. Si 20 à 30 % des actes seraient qualifiés d'inutiles, qu'attend le gouvernement pour prendre en charge le dossier de la pertinence des soins, que nous demandons depuis si longtemps ? La ministre avance un chiffre de 50 % d'arrêts maladie de longue durée non justifiés, d'où vient-elle cette information ? N'y a-t-il pas une explosion des problèmes de santé mentale et d'épuisement professionnel depuis la mise en œuvre d'une politique de gestion technocratique et déshumanisée des RH, situations exacerbées depuis le COVID ? Et surtout, pourquoi ne pas utiliser les moyens qui sont prévus par la réglementation pour contrôler les arrêts maladie, plutôt que de ne plus garantir les équilibres du pacte social comme cela a déjà commencé pour le budget 2025 ? Devons-nous rappeler que plus de 77 milliards de cotisations sociales annuelles se sont évaporées du budget de la Sécurité Sociale depuis que le spécialiste de la refondation est aux affaires ? Le Conseil National de la Refondation serait-il ainsi devenu le liquidateur du pacte social en favorisant certaines niches fiscales pour le patronat et en éradiquant un par un les avantages des salariés ?

Les mesures de responsabilisation des patients sont à prendre avec énormément de précautions : elles sont stigmatisantes pour tous les patients qui sont déjà responsables et n'abusent pas du système de santé – système qui nous est envié dans le monde entier, et loué par nos compatriotes lorsqu'ils ont à se faire soigner à l'étranger. Elles vont surtout entraîner une auto-censure des patients, qui se soigneront moins... et coûteront in fine plus cher à la société, lorsque leurs pathologies se seront aggravées ; outre ce drame humain, ce sont *in fine* autant de patients qui seront à moyen terme en arrêt de travail au lieu

d'être au travail ! Elles sont enfin délicates à mettre en œuvre, quand l'accès aux soins est toujours compromis pour un nombre croissant de Français (absence de médecin traitant, durées d'attentes aux urgences, manque de lits d'hospitalisation etc.).

Pour les praticiens hospitaliers, la sanction de l'année blanche sera, une fois de plus, un gel du point d'indice et donc de leurs rémunérations, alors même que la spoliation des 4 ans d'ancienneté en 2020 - anomalie reconnue par tous les ministres de la Santé qui ont suivi celui qui a organisé le Ségur de la Santé - n'est toujours pas réglée. APH demande que ce sujet soit rouvert de toute urgence : cette revalorisation substantielle des praticiens titulaires nommés avant le 1<sup>er</sup> octobre 2020 – ceux qui n'ont pas eu la compensation promise dans le Ségur de la Santé – doit être enfin actée : c'est un dû aux praticiens hospitaliers titulaires, qui sont l'armature de l'hôpital, sur lequel il tient et doit tenir de manière pérenne. C'est un dû à tous ces praticiens qui, malgré le délitement de l'hôpital public depuis près de vingt ans, malgré les efforts énormes réalisés pendant la pandémie COVID, n'ont jamais vu leurs émoluments de bases évoluer, en dehors des rares périodes de dégel du point d'indice. La perte de pouvoir d'achat des praticiens hospitaliers s'élève à 30 % en 30 ans, quand d'autres médecins bénéficient de contrats juteux. L'hôpital se construit sur les praticiens titulaires investis dans leur établissement et non sur des pigistes mercenaires !

Ce sont tous les professionnels de santé qui ont besoin que l'on respecte leur travail et qu'on le rémunère à sa hauteur. C'est la demande de tous les professionnels de santé que d'avoir une nouvelle loi de programmation de la santé, et non une succession de rustines et de coups de rabots. Ce sont également tous nos concitoyens qui ont droit à un accès aux soins alliant qualité et sécurité. N'oublions pas la nécessaire conservation des équilibres du pacte social, laquelle a été déstabilisée par l'entremise d'exonérations de cotisations patronales non compensées par l'Etat et toujours au détriment des salariés comme des retraités.

Ainsi, APH manifeste son inquiétude et sa déception sur les propositions pour le budget 2026. Ne pas sanctuariser la santé, c'est la double peine : décourager les professionnels de santé à soigner, décourager les patients à se faire soigner.

**APH demande aux parlementaires d'amender très nettement les propositions faites par le Premier Ministre. Comme le budget militaire, dans l'intérêt de la population et de son avenir, APH demande que le budget de la santé soit sanctuarisé et même augmenté. APH attend toujours un plan Santé de la part du gouvernement pour acter une feuille de route partagée entre nos concitoyens, les élus et tous les acteurs de santé et planifier enfin une sortie de crise.**

**Dr Jean-François  
Cibien**  
Président APH  
Président AH  
jf.cibien@sudf.fr  
06 07 19 79 83

**Dr Yves Rébufat**  
Délégué général APH  
Président exécutif AH  
yves.rebufat@snphare.fr  
06 86 87 62 76

**Dr Eric Branger**  
Vice-président APH  
Président CPH  
eric.branger@aph-  
france.fr  
06 95 43 80 78

**Dr Marie-José Cortes**  
Vice-présidente APH  
marie-jose.cortes@aph-  
france.fr  
06 12 23 94 00